Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque AUTODYNAMICS	туре Deserter		Fiche d'homolo				
MOYENS D'IDENTIFICATIO	n "Deserter" sur plaque paroi inte		teur, à dr	oite, à l'av	ant sur			
"JI" devant No du châssis et sur plaquette du constructeur								
Numéro du châssis frappé sur tube central derrière sière ayant Signe d'identification du moteur frappé "" à l'arrière, en haut s.bloc-moteur sous supp.de la dynamo Constructeur J.P. Läubin, Rasel Importateur —								
CHASSIS Nombre d'essieux Direction à gauch	2 Nombre de roues 4 Entraîn 16 Assistance	nement <u>arrière</u>	MOTEUR Marque	V W	OSÉS Temps 4 Carbur. B			
Frein de service hydr.,l-circuit,exp.interne,s.toutes les roues Frein suxiliaire méc.,exp.int.,câble Ralentisseur — Frein stationnt. av.secteur s.roues ARFrein pr.rem. — Transmission méc.toute synchronisée Nombre vit. 4 Blocage differ. — Crochet rem. — Vitesse max. 120 km/h			Position Alésage Cylindr. CV-puiss.	arrière 77 1285 cm³ cv 44 (DIN)à	V-Impôt 6,54 4100 t/m			
CARROSSERIE Forme Ouverte avec capote Nombre portes			Bruit 7	ment bruit 2 po	4100 t/m			
Diam, braqua		A vide Charge utile Poids total Garantie fal Dimens. pn Charge p. e	210 75 285 490	Milieu Arrière 360 135 495 710 14 ER 70	TOTAL, 570 210 780 1200 VR 15			

	6 v	PURIOUS POUR ER PRESENT PROCESS
į	ZAD /E) valuement electrique	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
	Feux de route 2/CR (E) Avertisseur optique	Genre du véhicule <u>Voiture de tourisme</u>
	Feux de croisement 2/CR (E) Feux de position2/HELIA K12717	Marque & type <u>AUTODYNAMICS</u> <u>Deserter</u>
	Feux de gabarit Feux de brouillard	,
	Feux de gabarit — Feux de brouillard — Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 93 dB/A	Homologation no CH 0013 01
	Essuie-glace 2/électr. (1-vitesse) Lave-glace oui	Forme de la carr. ouverte avec capote
	Feux arrières 2/HELLA K 33370 Catadioptres 2/I (E)	
	Feux stop 2/HELLA K 33370 Feux de recul	Places ass. : Total3 (2 avant)
	Eclair, plaque contr. 2/ (E) Plaque XXXXXXXXXXX/oblongue	Poids à vide 570 Carburant B
	Rétroviseur l/intér. + l /extér. Indic. vitesse km/h	Charge utile Cylindrée 1250 cm ³
	Indic. direction clign. 4/	Charge utile Cylindree 1200 cm ³
	AV b=HELLA K 12717 AR O=HELLA K 33370	Poids total 1200 Poids de l'ensemble
	Avert. clign Lampes de travail	
	Dispositif antivol doit exigé	·
	REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du	vhc. expertisé = JL 0001/2148297

Directives de construction et conditions, voir carte complémentaire I

Lieu et date de l'expertise Berne, 4.6.71 / 28.6.71 La commission d'expertise

Genre du véhicule	Marque	Туре	Fiche d'homologation n ^o
Voiture de tourisme	AUTODYNAMICS	Deserter	си 0013 01

CARTE COMPLEMENTAIRE I.

Directives de transformation :

- 1. Il y a lieu de procéder au modifications du châssis selon les directives de la maison J.P. Läubin de Bâle du 4 juin 1971.
- 2. Pour de telles transformations, il ne peut être utilisé un châssis ayant subi un accident.
- 3. Ces véhicules ne sont transformés et présentés aux autorités cantonales que par la maison J.P. Läubin de Bâle.

Conditions:

- 1. Les véhicules ne peuvent pas être expertisés par des entreprises de la branche automobile selon l'art. 82 al. 2 de l'OCE.
- 2. Selon l'art. 38 al. 2 de l'OCE, les véhicules doivent être expertisés par les autorités cantonales compétentes avant et après le montage de la carrosserie.
- 3. La firme procédant à la construction doit fournir aux autorités compétentes d'admission une garantie écrite concernant la bienfacture du travail accompli ainsi que les directives de transformation selon chiffre 1.
- 4. Le déparasitage doit correspondre à l'annexe 8 de l'OCE, tabelle B, chiffre 2.2."C+D".
- 5. Le dispositif d'aération original du moteur doit être fermé; les vapeurs d'huile sont reconduites dans le filtre à air.
- 6. Plaques d'ancrage des ceintures de sécurité = 90 x 30 x 5 mm

 Plaques d'ancrage de l'arceau de protection = 80 x 80 x 5 mm

 Fixations sur les côtés de l'arceau de protection au moyen de plaques métalliques de 80 x 55 x 5 mm à l'intérieur et à l'extérieur du profil de la carrosserie.

 Rondelles en acier aux vis de fixation de la carrosserie = \$\phi\$ 30 mm.

7. Les arêtes aigues des ailes avant doivent être protégées par un profil de caoutchouc.

Le jeu de transformation se compose de :

- -Châssis selon les directives de transformation chiffre 2.
- -Carrosserie y compris le dispositif d'éclairage complet selon fiche d'homologation y compris un pare-brise chauffé.
- -Arceau de protection avec capote et pièces latérales.
- -Jantes et pneus selon fiche d'homologation.
- -Ceintures de sécurité.
- -Sièges baquets avec une largeur intérieure de 380 mm..
- -Dispositif d'échappement.
- -Armatures complètes + 2 miroirs rétroviseurs.

Homologation de contrôle du 17.7.73 à Berne - Sta

Frein de service: hydraulique, 2-circuits, expansion interne sur toutes les roues Contrôle des circuits: par flotteurs dans les réservoirs de liquide de freinage; lampetémoin dans le tableau de bord.